

# EPS

## Plan d'action départemental pour le premier degré \*

\* L'intégralité du document est mis en ligne sur le volet EPS  
du site Internet de l'IA 91 :

<http://www.ac-versailles.fr/ia91/pedagogie/eps/accueilleps.htm>

### SOMMAIRE

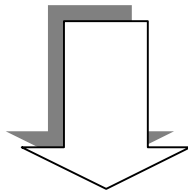
- Quels objectifs pour l'élève, quels repères pour l'enseignant ?
- Comment programmer en EPS ?
- Quelles ressources solliciter ?
- Quelles actions mises en oeuvre pour l'élève, pour l'enseignant ?

# Quels objectifs pour l'élève ? Quels repères pour l'enseignant ?

L'élève réussit en EPS lorsque sont conjugués trois facteurs :

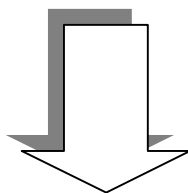
➤ UN TEMPS DE PRATIQUE SUFFISANT	➤ L'IDENTIFICATION DU SENS DE SES ACTIONS	➤ L'IDENTIFICATION DE SES PROGRES
----------------------------------	---	-----------------------------------

Ces facteurs déterminent



## **TROIS OBJECTIFS** opérationnels en direction de l'élève

Pour chaque élève, 3 heures hebdomadaires de pratique effective d' EPS	Une EPS programmée, diversifiée et significative pour l'élève	Un projet EPS permettant à l'élève de dépasser la logique des savoirs disciplinaires
--	---	--



## **TROIS REPERES** pour l'enseignant

« 3 heures »	« 4 compétences = un minimum de 4 APSA différentes, pratiquées chaque année »	« 2 axes : disciplinaire ET transversal »
--------------	---	---

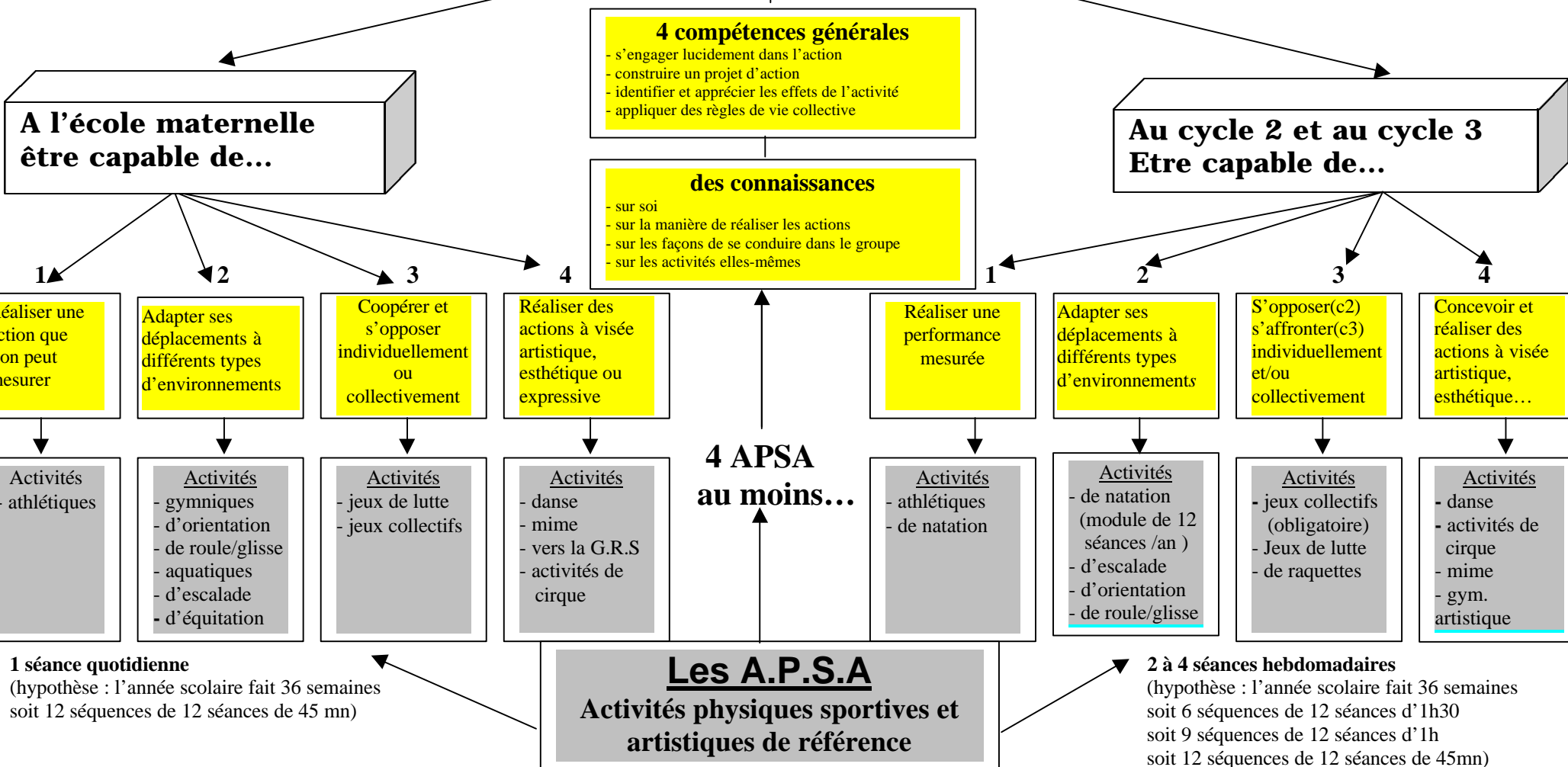
# Comment programmer en EPS ?

pour une éducation physique cohérente, diversifiée et significative -- pour l'équité et la réussite pour tous -- pour favoriser l'acquisition des compétences et connaissances du programme

**1 - Des horaires d'enseignement**  
3 heures hebdomadaires pour chaque classe

**2 - Des compétences traitées à travers les APSA**  
4 compétences spécifiques abordées chaque année

**3 - De réels apprentissages**  
des modules d'apprentissage de 10 à 15 séances



**1 séance quotidienne**  
(hypothèse : l'année scolaire fait 36 semaines soit 12 séquences de 12 séances de 45 mn)

**2 à 4 séances hebdomadaires**  
(hypothèse : l'année scolaire fait 36 semaines soit 6 séquences de 12 séances d'1h30 soit 9 séquences de 12 séances d'1h soit 12 séquences de 12 séances de 45mn)

# Quelles ressources solliciter ?

## DES RESSOURCES HUMAINES

<u>Acteurs</u>	<u>Partenaires</u>
<p><b><u>L'EQUIPE DE CIRCONSCRIPTION,</u></b> sous couvert de l'inspecteur de l'éducation nationale, qui garantit la mise en oeuvre des instructions officielles (programmes ...)</p> <p><b>Le conseiller pédagogique de circonscription (CPC) en charge de l'EPS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Aide l'enseignant à construire ses outils pour évaluer son enseignement et les apprentissages des enfants.</li><li>- Accompagne les enseignants et les équipes pédagogiques.</li><li>- Engage les maîtres ressources et les enseignants dans la stratégie de circonscription.</li><li>- Participe aux actions de formation continue.</li><li>- Définit et organise les finalisations au niveau de la circonscription.</li></ul> <p><b>Le Maître Ressource :</b> Personne ressource en EPS pour son groupe scolaire et pour la circonscription par</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- aide à la mise en oeuvre de l'EPS dans son groupe scolaire (programmation / mise en place de projets ...)</li><li>- gestion optimale des ressources locales</li><li>- relais auprès de ses collègues pour la formation (diffusion de documents, ...)</li><li>- organisation de rencontres de proximité</li></ul>	<p><b><u>L'USEP</u></b> Mouvement associatif sportif du premier degré, contribue à la mise en oeuvre des programmes par</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- initiation aux bases associatives, éducation à la citoyenneté</li><li>- organisation, pendant et hors temps scolaire, de rencontres permettant de finaliser les apprentissages</li><li>- mise à disposition de moyens de mise en oeuvre prêt de matériel / financement</li></ul> <p><b><u>Les collectivités territoriales</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- communes</li><li>- conseil général</li></ul> <p><b><u>Les fédérations</u></b> Signataires de conventions départementales, actuellement</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- rugby</li><li>- hand-ball</li><li>- judo</li></ul> <p><b><u>Les structures culturelles</u></b></p>
<p><b><u>Le conseiller pédagogique départemental en EPS (CPD) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- garantit une cohérence pédagogique départementale</li><li>- participe à la formation</li><li>- participe à l'élaboration de documents didactiques et les diffuse en formation</li><li>- met en place et assure le suivi des partenariats</li><li>- évalue les dispositifs dans une perspective départementale</li></ul> <p><b><u>Le professeur d'IUMF :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- assure la formation initiale et continue</li></ul>	

## AUTRES RESSOURCES POSSIBLES

### **Ressources institutionnelles :**

- Instructions officielles : programmes
- PAD EPS
- Projet de circonscription et d'école

### **Ressources financières :**

- crédits alloués aux écoles, par les collectivités territoriales
- crédits d'état sur projets spécifiques
- Indemnités Péri - Educatives (IPE) (voir circonscriptions)

### **Ressources matérielles :**

Site Internet de l'IA 91

<http://www.ac-versailles.fr/ia91/pedagogie/eps/accueilleps.htm>

Fichiers départementaux

- ( 8 fichiers, couvrant 6 APSA et les 4 compétences), disponibles
- auprès du CPC de sa circonscription
  - sur le site ci-dessus

Equipements sportifs

Les sites naturels du département

## Quelles actions mises en œuvre?

# POUR L'ÉLÈVE

### Actions éducatives

#### La rencontre

Organisée dans le cadre de l'école, de la circonscription ou du département (USEP), les rencontres aident à

- Identifier les contenus en terme de mise en œuvre disciplinaire et interdisciplinaire
- Elaborer et articuler les programmations de cycle et d'école
- Finaliser les apprentissages dans le cadre d'un projet EPS
- Articuler programmations et calendrier des rencontres.

### Actions de formation

#### La formation

Elle se décline en

- Stages et animations pédagogiques en temps scolaire
- Ateliers hors temps scolaire

### Actions de communication

#### La communication

Le site Internet de l'IA 91

<http://www.ac-versailles.fr/ia91/pedagogie/eps/accueilleps.htm>

propose en ligne des ressources disponibles :

- Un question / réponse sur les « questions quotidiennes » de législation , vie de la classe...
- Des outils de pratique professionnelle (fichiers départementaux ...)
- Des mises en lien avec des sites institutionnels ( ministère, CDDP, IUFM...)
- Le PAD EPS
- Des calendriers d'actions éducatives départementales en temps scolaire et hors temps scolaire.

#### Les fichiers départementaux

Disponibles

- auprès du CPC
- sur le site internet de l'IA 91 :

<http://www.ac-versailles.fr/ia91/pedagogie/eps/accueilleps.htm>

# POUR L'ENSEIGNANT